Image not found or type unknown

vendre ma maison avec combles non déclarés???

Par **kakou60**, le **04/09/2012** à **01:06**

bonjour

je suis sur le point de signer un compromis de vente pour vendre ma maison, j'ai acheté celle ci en 2007 avec combles amenageables que j'ai amenagé avec pose de 2 velux pour lesquels je n'ai pas demandé d'autorisation de travaux(ma pièce fait moins de 20m² donc pas besoin de permis de construire).Les travaux ont été effectués il y a plus de 4 ans

Puis-je vendre ma maison en l'état? si oui sous quelles conditions ou clauses?
Pour la vente faut-il faire apparaitre l'ancienne surface habitable ou la nouvelle?
le notaire peut-il exiger que la declaration soit faite avant la vente meme si les acquereurs ne le souhaitent pas?

Les futurs acquéreurs sont au courant et d'accord pour une vente en l'état

Merci d'avance pour vos reponses

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés